

Niveau :	<b>BUT 1</b>					<b>Année 2022-2023</b>
Domaine :	DROIT ECONOMIE GESTION					<b>BUT1</b> 60 ECTS
Mention :	GESTION ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALES DES ORGANISATIONS GACO					
Volume horaire étudiant :	189 h	337,5 h	171 h		150 h	
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total hors projet
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

**Contacts :**

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Sylvie SIRE Maître de conférences ☎ 03.80.39.64.31 gaco-dir@ iut-dijon.u-bourgogne.fr	Responsable du service scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr  Suivi scolarité : BUT GACO ☎ 03.80.39.65.34 yannick.dubois@iut-dijon.u-bourgogne.fr  Secrétariat Pédagogique : Yamina ALI ☎ 03.80.39.64.66 gaco-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : IUT DIJON département GACO Bvd Dr Petitjean BP17867 – 21078 Dijon cédex	

**Objectifs**

■ Le Bachelor Universitaire de Technologie Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO) permet de former de futurs cadres intermédiaires en vue d'occuper des postes de gestionnaires polyvalents, d'assistants managers rattachés à la direction générale d'une PME-PMI ou à une direction fonctionnelle d'une organisation de grande taille (entreprises, administrations...).

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Les compétences développées durant la formation permettront aux diplômés d'accéder aux nombreux métiers de la gestion commerciale et administrative dans les domaines du commerce, de l'administration, des activités financières ou dans les secteurs culturel ou sportif. La formation offre aux titulaires du B.U.T. GACO de véritables atouts pour s'insérer rapidement sur le marché du travail. Elle permet aussi aux diplômés une éventuelle poursuite d'études en vue d'obtenir un Master.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Le B.U.T. GACO est décliné avec trois blocs de compétences communs la première année, auxquels s'ajoutent des blocs de compétences propres à chaque parcours en année 2 et année 3.

Ainsi, quel que soit le parcours choisi, le titulaire du B.U.T. GACO sera formé :

- À la gestion d'un projet dans une organisation. Il sera capable de lire les éléments d'un cahier des charges, d'un budget, de respecter un cadrage, de générer des idées au travers d'ateliers de créativité et d'être force de proposition.

- Au pilotage interne de l'organisation. Il sera capable d'analyser l'environnement de l'organisation, de diagnostiquer les enjeux économiques, juridiques et environnementaux de l'organisation et d'évaluer la situation financière.

- À la conception d'une démarche marketing. Il sera capable d'analyser l'influence de l'environnement sur le fonctionnement du marché, d'identifier les acteurs du marché, d'élaborer le mix produit - prix - distribution – communication, de mettre en œuvre de façon adaptée et responsable les opérations de vente, de logistique et de transport pour déployer les activités de l'organisation sur le marché national et les marchés internationaux.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

A l'issue de la première année de BUT, l'étudiant sera capable de :

- Participer à la réalisation d'un projet
- S'insérer dans le pilotage de l'organisation
- Participer à la démarche marketing

---

**Modalités d'accès à l'année de formation :**

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 (Titre V - Art.17) « *les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme [Parcoursup](#)

Candidats étrangers (hors espace économique européen) : dépôt de candidature sur [Campus France](#)

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez [nos pages web sur le site de l'IUT](#)

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation [serv-scol@iut-dijon.u-bourgogne.fr](mailto:serv-scol@iut-dijon.u-bourgogne.fr)

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

---

## Organisation et descriptif des études :

- Schéma général:

*Arrêté du 27 mai 2021 - ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »*

Point 3 : Référentiel de formation

Le bachelor universitaire de technologie est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les UE et les compétences sont mises en correspondance. Chaque UE se réfère à une compétence finale et à un niveau de cette compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs :

- un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales,
- un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de cette compétence dans la démarche portfolio.

Le référentiel de formation de chaque spécialité contient des préconisations sur les SAÉ

- tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

## SEMESTRE 1

COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coef	ECTS
UE11	<b>RESSOURCES</b>								
Participer à la réalisation d'un projet	R1.10 - Expression et communication	1,5	10,5	4,5		16,5	CC	8	
	R1.02 - LV 1- Anglais	1,5	7	4,5		13	CC	9	
	R1.03 - LV2 : Allemand ou Espagnol ou Italien	0	8	0		8	CC	6	
	R1.05 - Fondamentaux de la comptabilité	7	8	0		15	CC	11	
	R1.07 - Technologies de l'information et de la communication	0	0	10		10	CC	8	
	R1.08 - Gestion de projet et Management opérationnel	6	0	4,5		10,5	CC	13	
	R1.01 - PPP1	0	6	0		6	CC	5	
	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>16</b>	<b>39,5</b>	<b>23,5</b>		<b>79</b>		<b>60</b>	
	<b>SAÉ</b>								
	S1.01 - Formaliser le projet d'une organisation	3	7	15	10	25	CC	40	
Portfolio	1,5	0	0	0	1,5		0		
<b>TOTAL SAÉ</b>	<b>4,5</b>	<b>7</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>26,5</b>		<b>40</b>		
<b>TOTAL UE11</b>	<b>20,5</b>	<b>46,5</b>	<b>38,5</b>	<b>10</b>	<b>105,5</b>		<b>100</b>	<b>10</b>	
UE12	<b>RESSOURCES</b>								
Participer au pilotage interne de l'organisation	R1.10 - Expression et communication	0	1,5	1,5		3	CC	2	
	R1.02 - LV 1- Anglais	0	7	4,5		11,5	CC	2	
	R1.03 - LV2 : Allemand ou Espagnol ou Italien	0	8	0		8	CC	2	
	R1.05 - Fondamentaux de la comptabilité	8	7	0		15	CC	12	
	R1.04 - Culture juridique	12	18	0		30	CC	18	
	R1.06 - Fondamentaux de l'économie	15	15	0		30	CC	18	
	R1.07 - Technologies de l'information et de la communication	0	0	6		6	CC	1	
	R1.08 - Gestion de projet et Management opérationnel	4,5	0	4,5		9	CC	2	
	R1.09 - Fondamentaux du marketing	1,5	1,5	0		3	CC	1	
	R1.01 - PPP1	0	3	0		3	CC	2	
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>41</b>	<b>61</b>	<b>16,5</b>		<b>118,5</b>		<b>60</b>		
<b>SAÉ</b>									
S1.02 - Participer au pilotage d'une organisation	5	10	10	10	25	CC	25		
S1.03 - Identifier les compétences professionnelles	0	0	10	10	10	CC	15		
Portfolio	1,5	0	0	0	1,5		0		
<b>TOTAL SAÉ</b>	<b>6,5</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>36,5</b>		<b>40</b>		
<b>TOTAL UE 12</b>	<b>47,5</b>	<b>71</b>	<b>36,5</b>	<b>20</b>	<b>155</b>		<b>100</b>	<b>10</b>	
UE13	<b>RESSOURCES</b>								
Convevoir la démarche marketing	R1.10 - Expression et communication	0	1,5	1,5		3	CC	8	
	R1.02 - LV 1- Anglais	0	4	1,5		5,5	CC	10	
	R1.03 - LV2 : Allemand ou Espagnol ou Italien	0	2	0		2	CC	8	
	R1.07 - Technologies de l'information et de la communication	0	0	3,5		3,5	CC	8	
	R1.09 - Fondamentaux du marketing	13,5	13,5	0		27	CC	22	
	R1.01 - PPP1	0	1,5	0		1,5	CC	4	
	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>13,5</b>	<b>22,5</b>	<b>6,5</b>		<b>42,5</b>		<b>60</b>	
<b>SAÉ</b>									
S1.03 - Etablir le diagnostic marketing d'une organisation - Recueil de données	9	6	10	10	25	CC	40		
Portfolio	2	0	0	0	2		0		
<b>TOTAL SAÉ</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>27</b>		<b>40</b>		
<b>TOTAL UE 13</b>	<b>24,5</b>	<b>28,5</b>	<b>16,5</b>	<b>10</b>	<b>69,5</b>		<b>100</b>	<b>10</b>	
<b>TOTAL S1</b>	<b>92,5</b>	<b>146</b>	<b>91,5</b>	<b>40</b>	<b>330</b>		<b>300</b>	<b>30</b>	

CC : contrôle continu

sae : situation d'apprentissage et d'évaluation

**SEMESTRE 2**

COMPETENCE	Ressources et SAÉ	CM	TD	TP	Projet	Total hors projet	Type éval	Coef	ECTS
UE21	<b>RESSOURCES</b>								
Participer à la réalisation d'un projet	R2.10 - Expression et communication	0	3,5	1,5		5	CC	12	
	R2.02 - LV 1- Anglais	1,5	6,5	5		13	CC	12	
	R2.03 - LV2 : Allemand ou Espagnol ou Italien	0	8	0		8	CC	12	
	R2.07- Traitement de l'information	0	8	12,5		20,5	CC	12	
	R2.09 - Marketing d'étude	8	7	0		15	CC	5	
	R2.01- PPP 2	1,5	0	5,5		7	CC	7	
	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>11</b>	<b>33</b>	<b>24,5</b>		<b>68,5</b>		<b>60</b>	
	<b>SAÉ</b>								
	SAE2.01 - Participer à un projet transverse	1	3	0	20	4	CC	15	
	Portfolio	0	3	0	3	3		2	
Stage							23		
<b>TOTAL SAÉ</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>23</b>	<b>7</b>		<b>40</b>		
<b>TOTAL UE21</b>	<b>12</b>	<b>39</b>	<b>24,5</b>	<b>23</b>	<b>75,5</b>		<b>100</b>	<b>10</b>	
UE22	<b>RESSOURCES</b>								
Participer au pilotage interne de l'organisation	R2.10 - Expression et communication	1,5	9	4,5		15	CC	2	
	R2.02 - LV 1- Anglais	0	10	3		13	CC	2	
	R2.03 - LV2 : Allemand ou Espagnol ou Italien	0	8	0		8	CC	2	
	R2.05 - Pilotage comptable et financier - Niveau 1	15	19,5	0		34,5	CC	12	
	R2.04 - Droit de l'entreprise	12	18	0		30	CC	12	
	R2.06 - Economie, organisations et développement durable	15	19,5	0		34,5	CC	12	
	R2.07- Traitement de l'information	0	3,5	3,5		7	CC	2	
	R2.08 - Management des organisations	13,5	16,5	0		30	CC	12	
	R2.09 - Marketing d'étude	5	5,5	0		10,5	CC	3	
	R2.01 - PPP 2	1,5	0	2,5		4	CC	1	
	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>63,5</b>	<b>109,5</b>	<b>13,5</b>	<b>0</b>	<b>186,5</b>		<b>60</b>	
	<b>SAÉ</b>								
	SAE2.01 - Participer à un projet transverse	1	3	0	15	4	CC	10	
	SAE2.02 Participer au pilotage d'une organisation - Etude concurrentielle	5	5	15	25	25	CC	13	
Portfolio	0	3	0	3	3		2		
Stage							15		
<b>TOTAL SAÉ</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>43</b>	<b>32</b>		<b>40</b>		
<b>TOTAL UE 22</b>	<b>69,5</b>	<b>120,5</b>	<b>28,5</b>	<b>43</b>	<b>218,5</b>		<b>100</b>	<b>10</b>	
UE23	<b>RESSOURCES</b>								
Convevoir la démarche marketing	R2.10 - Expression et communication	1,5	5,5	3		10	CC	9	
	R2.02 - LV 1- Anglais	0	1,5	2,5		4	CC	9	
	R2.03 - LV2- Allemand ou Espagnol ou Italien	0	2	0		2	CC	9	
	R2.07- Traitement de l'information	0	3,5	3,5		7	CC	12	
	R2.09 - Marketing d'études	5	5,5	0		10,5	CC	16	
	R2.01 - PPP 2	1,5	0	2,5		4	CC	5	
	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>8</b>	<b>18</b>	<b>11,5</b>	<b>0</b>	<b>37,5</b>		<b>60</b>	
	<b>SAÉ</b>								
	SAE2.01 - Participer à un projet transverse	1	1	0	15	2	CC	10	
	SAE2.03 - Mener une étude marketing	6	9	15	25	30	CC	13	
Portfolio	0	4	0	4	4		2		
Stage							15		
<b>TOTAL SAÉ</b>	<b>7</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>44</b>	<b>36</b>		<b>40</b>		
<b>TOTAL UE 23</b>	<b>15</b>	<b>32</b>	<b>26,5</b>	<b>44</b>	<b>73,5</b>		<b>100</b>	<b>10</b>	
<b>TOTAL S2</b>	<b>96,5</b>	<b>191,5</b>	<b>79,5</b>	<b>110</b>	<b>367,5</b>		<b>300</b>	<b>30</b>	
<b>TOTAL NIVEAU 1 (S1+S2)</b>	<b>189</b>	<b>337,5</b>	<b>171</b>	<b>150</b>	<b>697,5</b>		<b>600</b>	<b>60</b>	

CC : contrôle continu

saé : situation d'apprentissage et d'évaluation

## ■ Modalités de contrôle des connaissances en BUT :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

ANNEXE 1 : Dispositions générales à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

## Point 4. Référentiel d'évaluation

### 4.1 Contrôle continu

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

### 4.2 Assiduité

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de bachelier universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

### 4.3 Conditions de validation

Le bachelier universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le bachelier universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

### 4.4 Compensation

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE. Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétence finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent. Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

### 4.5 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au bachelier universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation

de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

#### 4.6 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie ».